



Adidi Arroulou

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

06/06/2019



0000154997

La Ministre

Paris, le **28 MAI 2019**

CAB AA/DGOS/PEGASE : D-18-011107

Madame la Contrôleure Générale,

Vous m'avez transmis pour observations le rapport relatif à la visite de l'Etablissement Public de Santé Maison Blanche pour le site d'Avron (Paris 20^{ème} arrondissement), réalisée du 3 au 7 octobre 2016.

Le rapport souligne un ensemble de points positifs, en particulier l'engagement des équipes afin d'assurer une prise en charge adaptée et la moins restrictive de liberté possible, le souci du bien-être des patients et de leur suivi social et le recours le plus rare possible à l'isolement et à la contention.

Le rapport met toutefois en évidence les difficultés principalement liées à la structure immobilière du site d'Avron dont vous soulignez l'état de vétusté et les problématiques de fonctionnement et de sécurité. Ces constats vous conduisent à recommander, au-delà des améliorations pouvant être apportées à court terme, la relocalisation du service dans des locaux véritablement adaptés à ses missions.

L'installation dans Paris des unités d'hospitalisation de l'Etablissement Public de Santé Maison Blanche a constitué une opération majeure de recomposition de l'offre de soins psychiatriques à Paris, répondant à l'objectif national de rapprochement des lieux de soins avec les lieux de vie des patients. La conduite de cette opération a été particulièrement complexe pour parvenir à quatre implantations dans Paris.

Depuis, l'Etablissement Public de Santé Maison Blanche a reconstitué progressivement ses capacités d'investissement. Le site d'Avron ne peut être rénové et restructuré dans son intégralité, à court terme, compte-tenu du nombre important d'opérations de travaux en cours au sein du GHT Paris – Psychiatrie & Neurosciences. Toutefois, des actions d'amélioration des conditions d'accueil de cette structure sont menées depuis la fin d'année 2016. Ce plan d'action qui vous a été communiqué prévoit des améliorations de l'équipement, de l'hygiène et de la sécurité ainsi qu'un programme de travaux suivi avec attention par l'ARS et le GHT Paris Psychiatrie et Neurosciences.

.../...

Madame Adeline HAZAN
Contrôleure générale des lieux de privation de liberté
16-18 quai de la Loire
CS 70048
75 921 PARIS CEDEX 19

Une étude de faisabilité a été engagée par l'établissement en 2018 dont les conclusions conditionneront, à terme, le maintien des activités sur ce site dans le cadre d'une restructuration globale ou leur relocalisation sur une structure mieux adaptée.

Par ailleurs, plusieurs recommandations formulées dans le rapport de visite ont été mises en œuvre. Il s'agit notamment de la transmission systématique au patient de la décision d'admission en soins sans consentement, de l'amélioration du registre relatif aux mesures de contention et d'isolement et de l'harmonisation des règles de fonctionnement avec l'adoption d'un règlement intérieur unique en juin 2017.

Je vous prie d'agréer, Madame la Contrôleure Générale, l'expression de ma considération distinguée.



Agnès BUZYN